

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 14 décembre 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Gérard CHENOZ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DDIP 001-752/12/BC**

**■ Approbation d'une convention avec Inovsys relative au financement de la phase d'ingénierie et d'études d'une plate-forme mutualisée d'innovation**

**DPEATSV 12/9074/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique s'attache à soutenir les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation.

La plate-forme Inovsys a été initiée à la fin de l'année 2008 dans le but de développer l'excellence technologique et scientifique en Provence Alpes Côte d'Azur. Elle mutualise des ressources techniques et humaines afin de renforcer les activités de recherche, formation, transfert de technologies pour la filière mécanique sur le territoire.

Elle propose des services aux entreprises dans le but d'offrir l'accès à l'excellence et à l'innovation dans le domaine de la simulation et de l'ingénierie numérique collaborative, de la métrologie et des matériaux et traitements fonctionnels (caractérisation multi-échelles...), des procédés (usinage, fonderie, prototypage

**Signé le 14 Décembre 2012**

**Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2012**

rapide...) et des systèmes dynamiques intelligents. Elle s'appuie sur des domaines d'expertise afin de proposer des prestations de conseil, la réalisation de démonstrateur ou prototype, expertises ou des formations de spécialisation. L'ensemble est réuni dans une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs régionaux : pôles de compétitivité, entreprises, recherche, formation.

La plate-forme Inovsys fonctionne actuellement sous un modèle associatif avec 22 membres fondateurs. Une association Loi 1901 assure les fonctions de gouvernance, animation et commercialisation d'une offre de services réalisée par des partenaires techniques publics et privés.

Le 3 janvier 2012, l'association Inovsys a présenté, en tant que porteur, une réponse à l'appel à projet de plate-forme mutualisée d'innovation des investissements d'avenir. Ce projet vise à faire évoluer le mode de fonctionnement associatif de la plate-forme vers une intégration complète sous la forme d'une entreprise. L'objectif est double : offrir un meilleur soutien et une meilleure visibilité au tissu industriel Provence Alpes Côte d'Azur tout en développant de nouveaux services innovants pour les entreprises de la mécanique. L'ambition est de passer d'un leadership régional à un leadership européen dans le domaine des technologies et de l'industrialisation pour la mécanique avancée de pièces à hautes valeurs fonctionnelles.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de sa stratégie de développement économique apporte un soutien particulier à l'accueil des activités industrielles, et particulièrement aux filières aéronautique et mécanique.

Le Technoparc des Florides, labellisé par le pôle de compétitivité Pégase, est un lieu où se concentrent des compétences et des industriels de ces filières.

La montée en puissance d'Inovsys via le financement PFMI, qui a vocation à s'implanter sur le Technoparc des Florides sera une brique importante d'un dispositif d'expertise et de prototypage qui permettra au territoire de disposer d'un argument d'attractivité de premier rang pour les industriels.

En effet, dès sa préfiguration, Inovsys s'implantera sur la ZAC dont MPM est maître d'ouvrage, notamment pour amorcer les différentes entités du Technocentre Henri Fabre ; ambitieux projet métropolitain qui vise à conforter et à développer la filière aéronautique et mécanique forte de plus de 27 000 emplois.

Le projet Inovsys a été sélectionné par le comité de pilotage du PFMI le 13 avril 2012. L'association Inovsys conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2011, s'engage à porter la structure de préfiguration de l'entreprise Inovsys pendant la phase d'ingénierie qui doit suivre cette sélection.

Le budget prévisionnel de cette phase d'études et ingénierie est de 571 820 euros.

Ce montant sera financé comme suivant :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	20 000 euros
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	15 000 euros
- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	15 000 euros
- Caisse des Dépôts et Consignations	100 000 euros
- Contributions partenaires privés	152 320 euros
- Contributions en nature (mise à disposition de personnel et de locaux)	269 500 euros

-----  
571 820 euros

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement de cette plateforme technologique sur le Technoparc des Florides à Marignane grâce à une subvention de 15 000 euros.

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2012**

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement au bénéfice d'Inovsys sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au président et au Bureau.
- Le dispositif d'aide pris en application du régime d'aides aux services en faveur des PME et d'aides à la participation des PME aux foires n° X66-2008, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°800/2088 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE le 9 août 2008.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec Inovsys pour le financement de la plateforme technologique PFMI sur le Technoparc des Florides à Maignane.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président délégué  
Aux Technopôles et Agglomération numérique,  
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2012**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
DDIP 001-752/12/BC

Eugène CASELLI

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2012**